

## DECISIONS INDIVIDUELLES

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République, exercées par M. Mohamed Lamine Khiaïr, appelé à exercer une autre fonction.

★

**Décrets présidentiels du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts de wilayas.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeurs des impôts aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Rabah Belaïdi : à El Harrach, wilaya d'Alger ;
  - Mohamed Mankour : à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
  - Miloud Otmani : à la wilaya d'El Tarf ;
  - Mohamed Moussi : à la wilaya d'Aïn Defla ;
- admis à la retraite.

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeurs des impôts aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Lahouari Benlebna : à la wilaya de Tlemcen ;
  - Mohamed Habib Tellidji : à la wilaya d'Oran-ouest ;
  - Abdellah Saad : à la wilaya d'Aïn Témouchent ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

★

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions du directeur de l'éducation à la wilaya de Tamenghasset.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'éducation à la wilaya de Tamenghasset, exercées par M. Salah Malki, admis à la retraite.

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté d'Oussoul Eddine à l'université d'Alger.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté d'Oussoul Eddine, à l'université d'Alger, exercées par M. Amar Messadi, appelé à exercer une autre fonction.

★

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions du directeur de l'emploi et de la formation professionnelle à la wilaya de Guelma.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'emploi et de la formation professionnelle à la wilaya de Guelma, exercées par M. Abdelaziz Djenane, appelé à réintégrer son grade d'origine.

★

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre chargé des relations avec le Parlement.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre chargé des relations avec le Parlement, exercées par M. Ahmed Mezhoud, appelé à exercer une autre fonction.

★

**Décrets présidentiels du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs au ministère du tourisme et de l'artisanat.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur au ministère du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Bourehaneddine Talhi.